Le Psychologue de l'Éducation Nationale (PsyEN)

Où :

- **Au Collège** : en prenant rdv via le cahier de la Vie Scolaire
- **Au CIO :** en prenant contact avec le CIO d'Alençon au 02.33.26.59.50

Quand :

- Au Collège : Le **Lundi**
- Au CIO **:** Du Lundi au Vendredi et pendant les **Vacances Scolaires**

C'est :

- Un lieu d'**écoute** en cas de mal-être
- Une aide pour réfléchir à son **orientation**
- Une **évaluation** de certaines capacités en vue d'aménagements scolaires
- En **lien** avec l'équipe éducative

Pour qui :

- L'élève, **avec ou sans** leurs parents, éducateur etc…

Qui demande :

- L'élève directement
- L'équipe éducative
- Le parent par téléphone

Ce n'est pas :

- Un suivi thérapeutique
- Un diagnostic médical
- Une obligation, mais l'élève peut être reçu sans autorisation parentale préalable. Ils seront prévenus s'il y a un problème ou que d'autres rendez-vous sont nécessaires